

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Centrale-nucleaire-de-Chinon-EDF-et-le-directeur>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Centrale nucléaire de Chinon : EDF et le directeur condamnés pour des irrégularités**

6 décembre 2016

Centrale nucléaire de Chinon : EDF et le directeur condamnés pour des irrégularités

[06 décembre 2016, 20h55]



ILLUSTRATION. EDF et le directeur de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) ont été condamnés mardi par le tribunal de police de Tours à des amendes approchant 10.000 euros au total pour une série de dysfonctionnements.

LP/Yann FOREIX

Pour une fois, le responsable a un visage. 10 000 euros, c'est le montant de l'amende dont devront s'acquitter EDF et le directeur de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) qui ont été condamnés mardi par le tribunal de police pour une série de dysfonctionnements.

Le tribunal est allé au-delà des réquisitions du parquet, ce qui réjouit le réseau Sortir du Nucléaire, partie civile dans ce procès, et qui a obtenu 4 000 euros de dommages et intérêts. « Lors de l'audience en octobre, la juge et le procureur avaient minutieusement examiné les conséquences concrètes de chaque infraction. Désormais, la justice va au

fond des choses dans ces affaires et c'est nouveau », s'est félicité Pierre Combaz, militant de Sortir du Nucléaire.

Des produits chimiques incompatibles dans les mêmes armoires

Après la publication en 2013 d'[un rapport de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\) relevant des carences dans la maintenance de cette centrale](#) de quatre réacteurs, le parquet avait engagé des poursuites contre EDF, notamment sur le stockage dangereux, dans les mêmes armoires, de produits chimiques incompatibles.

D'après le réseau antinucléaire, ce procès est aussi une première pour la mise en cause personnelle d'un directeur de centrale, en l'occurrence Régis Clément, 46 ans, pourtant en poste dans un autre établissement au moment des faits. « ***EDF a toujours tenté de noyer les responsabilités de ses cadres. Ce procès marque un tournant*** », estime Dominique Boutin, au nom de Sortir du Nucléaire.

Le rapport de l'ASN mentionnait l'absence de mesures et d'analyses en cas de rejets et d'infiltration dans le sol. Sur ce point, la justice a relaxé EDF. D'autre part, l'ASN ne s'était pas portée partie civile, estimant qu'EDF avait engagé des "*actions correctives*", avait expliqué la juge lors de l'audience du 11 octobre.

Mardi, EDF n'était pas représenté au tribunal de Tours, et le service communication de la centrale de Chinon n'a pas souhaité commenter le jugement. Plusieurs autres affaires sont en cours devant la justice française pour des faits similaires concernant les centrales nucléaires de Palluel (Pas-de-Calais), Blaye (Gironde), Bugey (Ain) et Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher).

CARTE. Les centrales nucléaires françaises, leur âge et leur puissance